REPUBLIQUE FRANÇAISE

Communauté de commune à FPU - COMMUNAUTE COMMUNES DE GD LIEU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET: 24440043800119

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE DE MACHECOUL-SAINT MEME

M. 14
Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif voté par nature

BUDGET ANNEXE : Budget annexe EQUIPEMENTS AQUATIQUES (3)

ANNEE 2021

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

3

5

6

7

Sans Objet

I - Vote du budget
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

II - Annexes

A - Eléments du bilan A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 9 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

19

A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

20

A3 - Etat des provisions
A4 - Etalement des provisions
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
22

A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)

A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)

Sans Objet

Sans Objet

A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)

A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)

A7 - Etat des charges transférées

Sans Objet

Sans Objet

A7 - Etat des charges transférées

A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers

Sans Objet

Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	25
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet

B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

Sans Objet

Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

C1 - Etat du personnel

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes

Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures

29

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	750 400,00	741 460,00	741 460,00
60611	Eau et assainissement	49 850,00	50 950,00	50 950,00
60612	Energie - Electricité	196 000,00	198 100,00	198 100,00
60622	Carburants	350,00	370,00	370,00
60628	Autres fournitures non stockées	470,00	570,00	570,00
60631	Fournitures d'entretien	21 100,00	21 200,00	21 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 000,00	25 240,00	25 240,00
60636	Vêtements de travail	4 300,00	4 800,00	4 800,00
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 350,00	1 350,00
611	Contrats de prestations de services	72 900,00	71 100,00	71 100,00
6135	Locations mobilières	3 050,00	2 820,00	2 820,00
61521	Entretien terrains	7 800,00	9 600,00	9 600,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	57 900,00	54 000,00	54 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	152 600,00	152 600,00	152 600,00
61551	Entretien matériel roulant	400,00	900,00	900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 350,00	4 800,00	4 800,00
6156	Maintenance	7 510,00	6 930,00	6 930,00
6161	Multirisques	1 850,00	1 720,00	1 720,00
6168	Autres primes d'assurance	24 200,00	23 000,00	23 000,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 100,00	4 500,00	4 500,00
6188	Autres frais divers	50,00	50,00	50,00
	Annonces et insertions	· ·	· ·	
6231 6232	Fêtes et cérémonies	1 270,00	1 200,00	1 200,00 600,00
		650,00	600,00	
6237	Publications	6 000,00	5 200,00	5 200,00
6247	Transports collectifs	80 500,00	80 500,00	80 500,00
6251	Voyages et déplacements	2 300,00	1 900,00	1 900,00
6261	Frais d'affranchissement	8 200,00	8 000,00	8 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 800,00	2 010,00	2 010,00
6284	Redevances pour services rendus	1 300,00	1 350,00	1 350,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	709 500,00	695 000,00	695 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	708 000,00	693 800,00	693 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 200,00	1 200,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 400,00	3 350,00	3 350,00
6518	Autres	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	100,00	100,00
65888	Autres	100,00	50,00	50,00
66	Charges financières	11 600,00	9 000,00	9 000,00
		12 000,00	,	9 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-400,00	9 000,00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	18 900,00	2 350,00	2 350,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	100,00	50,00	50,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	17 500,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	800,00	800,00	800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	00,00	100,00	100,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	100,00	100,00
022	Dépenses imprévues	0,00	9 900,00	9 900,00
Т	OTAL DES DEPENSES REELLES	1 493 800,00	1 461 160,00	1 461 160,00
<u> </u>	DEC DEI ENGLO INELELO	1 700 000,00	1 701 100,00	1 701 100,00
023	Virement à la section d'investissement	381 401,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	41 000,00	28 000,00	28 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	41 000,00	28 000,00	28 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE	422 401,00	28 000,00	28 000,00
		-		
TOTAL DES DEF	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 916 201,00	1 489 160,00	1 489 160,00
	otal des dépenses réelles et d'ordre)		1 703 100,00	

Page 3

RESTES A REALISER N-1 (9)

0,00

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Libellé (1) Pour mémoire budget précédent (2)							
		D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)							
				=					
	TOTAL DES	DEPENSES DE FONCTION	NEMENT CUMULEES	1 489 160,00					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
- (2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	11 000,00	5 000,00	5 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	593 420,00	334 000,00	334 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	593 420,00	334 000,00	334 000,00
74	Dotations et participations	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7473	Participat° Départements	4 500,00	4 500,00	4 500,00
75	Autres produits de gestion courante	1 229 861,00	1 140 010,00	1 140 010,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	1 226 761,00	1 136 910,00	1 136 910,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3 100,00	3 100,00	3 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	76 767,13	5 650,00	5 650,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	420,00	420,00	420,00
7788	Produits exceptionnels divers	76 347,13	5 230,00	5 230,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 915 548,13	1 489 160,00	1 489 160,00
242	0 (10 m l 1	2.00	0,00	2.22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES RECETTES DE FONCTIONNEMENTDE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 915 548,13	1 489 160,00	1 489 160,00
				+
		RESTES	S A REALISER N-1 (9)	0,00
				+
	RTE OU ANTICIPE (9)	0,00		
				=
	TOTAL DES RECE	ETTES DE FONCTION	NEMENT CUMULEES	1 489 160,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

⁽⁶⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

⁽⁷⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	42 674,00	25 117,77	25 117,77
2031	Frais d'études	29 753,00	25 000,00	25 000,00
2051	Concessions, droits similaires	12 921,00	117,77	117,77
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	53 687,00	91 524,59	91 524,59
21318	Autres bâtiments publics	9 776,00	55 004,59	55 004,59
2183	Matériel de bureau et informatique	4 620,00	7 050,00	7 050,00
2184	Mobilier	11 011,00	17 250,00	17 250,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 280,00	12 220,00	12 220,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	302 114,29	62 447,48	62 447,48
2312	Agencements et aménagements de terrains	7 000,00	2 000,00	2 000,00
2313	Constructions	295 114,29	60 447,48	60 447,48
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	398 475,29	179 089,84	179 089,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	91 000,00	95 500,00	95 500,00
1641	Emprunts en euros	91 000,00	95 500,00	95 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	91 000,00	95 500,00	95 500,00
Tota	al des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
1018	TOTAL DES DEPENSES REELLES	489 475,29	274 589,84	274 589,84
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	409 473,29	214 309,04	274 369,64
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	15 687,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 687,00	0.00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	15 687,00	0,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	505 162,29	274 589,84	274 589,84
				+
		RESTES A	REALISER N-1 (8)	141 317,72
				+
	E OU ANTICIPE (8)	123 047,44		
		=		
	TOTAL DES DEF	PENSES D'INVESTISSE	MENT CUMULEES	538 955,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

⁽²⁾ La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)					
		budget précédent	nouvelles (3)						
		(2)							
010	Stocks	0,00	0,00	0,00					
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	387 907,56	387 907,56					
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	387 907,56	387 907,56					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00					
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00					
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00					
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00					
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00					
	Total des recettes d'équipement	0,00	387 907,56	387 907,56					
10	Dotations, fonds divers et réserves	147 421,00	123 047,44	123 047,44					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	147 421,00	123 047,44	123 047,44					
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00					
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00					
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00					
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00					
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00					
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00					
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00					
	Total des recettes financières	147 421,00	123 047,44	123 047,44					
Tot	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	147 421,00	510 955,00	510 955,00					
		7							
021	Virement de la sect° de fonctionnement	381 401,00	0,00	0,00					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	41 000,00	28 000,00	28 000,00					
28031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00					
28051	Concessions et droits similaires	500,00	6 000,00	6 000,00					
28128	Autres aménagements de terrains	4 200,00	4 200,00	4 200,00					
281318	Autres bâtiments publics	5 000,00	2 500,00	2 500,00					
28183	Matériel de bureau et informatique	2 800,00	2 500,00	2 500,00					
28184	Mobilier	4 500,00	2 000,00	2 000,00					
28188	Autres immo. corporelles	19 000,00	10 800,00	10 800,00					
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE	422 401,00	28 000,00	28 000,00					
	FONCTIONNEMENT	422 401,00	28 000,00	28 000,00					
041	Opérations patrimoniales (7)	15 687,00	0,00	0,00					
2031	Frais d'études	15 687,00	0,00	0,00					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	438 088,00	28 000,00	28 000,00					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 585 509,00 538 955,00									
	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	303 303,00	330 333,00	538 955,00					
				+					
RESTES A REALISER N-1 (8)									

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

+

0,00

538 955,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

 $^{(4) \} Le \ vote \ de \ l'organe \ d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles.$

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

⁽⁶⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

		Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					994 317,51									
1641 Emprunts en euros (total)					994 317,51									
MON252804EUR/0267005	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/12/2007	01/12/2007	01/04/2008	577 542,92	٧	EURIBOR 3	4,700	4,853		Т	Р		B-1
MON502039EUR	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/2015	01/02/2015	01/12/2015	416 774,59	F		1,010	3,249		A	X Echéance progressive		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

					Emprunts e	t dettes à l'o	origine du contra	t						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
(Total) 1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					994 317,51									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

	Emprunts et dettes au 01/01/N											
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		326 092,01					95 283,18	8 699,08	0,00	1 522,69
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		326 092,01					95 283,18	8 699,08	0,00	1 522,69
MON252804EUR/0267005 MON502039EUR		0,00 0,00	B-1 A-1	166 411,53 159 680,48	3,25 2,92	V F	EURIBOR 3	4,853 3,249	44 631,15 50 652,03	7 086,31 1 612,77	0,00 0,00	1 430,92 91,77
1643 Emprunts en devises (total)		0,00	7	0,00	2,02	·		0,2.0	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		326 092,01					95 283,18	8 699,08	0,00	1 522,69

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

o.		/ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \					<u> </u>	<u> </u>	AUX (HUNS	,,,,				
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MON252804EUR/0267005	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	577 542,92	166 411,53	1	16,25				0,00		4,853	7 086,31	0,00	51,03
TOTAL (B)		577 542,92	166 411,53						0,00			7 086,31	0,00	51,03
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		577 542,92	166 411,53						0,00			7 086,31	0,00	51,03

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal: montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A1.4 - I I POLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)									
Structure	lices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices		
/N= # =	Nameters de				euro				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0			
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	48,97	0,00	0,00	0,00	0,00			
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	159 680,48	0,00	0,00	0,00	0,00			
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0			
	% de l'encours	51,03	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	166 411,53	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits	0	0	0	0	0			
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Nombre de produits						0		
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00		
	Montant en euros						0,00		

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

							71 00011						
	Emp	runt couvert			Instrument de couverture								
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

						7,12.2.2.7			
		rture		_					
Instruments de couverture		Taux pay	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération	Après opération
numero de contrat)	Couvert	(5)	(6)	index Niveau de taux	Charges C/000	Floduits C/766	de couverture	de couverture	
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

A1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité à payer au	D	ont
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	01/01/N de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(ex : émissions publiques ou privées)					

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.7

A1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	_
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	16-10-2018
CGCT): 1000.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031* - Frais d'études	5	16/10/2018
L	2032 - Frais de recherche et de développement	5	16/10/2018
L	2033 - Frais d'insertion	5	16/10/2018
L	204* - Subvention d'équipement	15	16/10/2018
L	204* - Subvention d'équipement	30	16/10/2018
L	204* - Subvention d'équipement	5	16/10/2018
L	2051 - Concessions et droits similaires	2	16/10/2018
L	2087 Immobilisations incorporelles reçues par mise à disposition	5	16/10/2018
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	5	16/10/2018
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	15	16/10/2018
L	2128* Autres agencements et aménagements de terrains	15	16/10/2018
L	21318* Constructions - Autres bâtiments publics - après 31/12/18	30	16/10/2018
L	21318_ Constructions - Autres bâtiments publics - avant 31/12/18	5	16/10/2018
L	2132 Immeubles de rapport	20	16/10/2018
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagem des constructions	15	16/10/2018
L	21568 Autre matériel et outillage d'incendie & de défense civile	6	16/10/2018
L	21571 Matériel roulant - Voirie	5	16/10/2018
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	10	16/10/2018
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	15	16/10/2018
L	217* Immob reçues au titre d'une mise disposition -avt 31/12/18	5	16/10/2018
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	16/10/2018
L	2182 Matériel de transport	5	16/10/2018
L	2183 Matériel de bureau	5	16/10/2018
L	2183 Matériel informatique	2	16/10/2018
L	2184 Mobilier	10	16/10/2018
L	2188* Autres immobilisations corporelles	15	16/10/2018

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	95 500,00	ı 95 500,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	95 500,00	95 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	95 500,00	95 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	95 500,00	141 317,72	123 047,44	359 865,16

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles		Vote (2)
RECETTE	ES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	28 000,00	III	28 000,00
	es propres externes de l'année (a)	0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10223	TLE	0,00		0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00		0,00
10228	Autres fonds	0,00		0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	28 000,00		28 000,00
15	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	0,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	6 000,00		6 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	4 200,00		4 200,00
281318	Autres bâtiments publics	2 500,00		2 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 500,00		2 500,00
28184	Mobilier	2 000,00		2 000,00
28188	Autres immo. corporelles	10 800,00		10 800,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
31	Matières premières (et fournitures) (4)			
33	En-cours de production de biens (4)			
35	Stocks de produits (4)			
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	28 000,00	0,00	0,00	123 047,44	151 047,44

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	359 865,16
Ressources propres disponibles	IV	151 047,44
Solde	V = IV - II (6)	-208 817,72

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	103 982,26
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	103 982,26
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 489 160,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1 1/11	6,98
Fait des garanties à emprunt accordées au titre de l'exercice en 76 (5)	17 11	0.00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
,		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	0,80	1,80	0,80	0,00	0,80
Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe	C C	0,00 1,00	0,80 0,00	0,80 1,00	0,80 0,00	0,00 0,00	0,80 0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	3,87	4,87	3,96	0,00	3,96
Adjoint technique Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint technique principal 2ème classe FILIERE SOCIALE (d)	C C C	0,00 1,00 0,00 0,00	3,04 0,00 0,83 0,00	3,04 1,00 0,83 0,00	2,13 1,00 0,83 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	2,13 1,00 0,83 0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		7,00	0,48	7,48	5,83	1,48	7,31
Educateur des activités physiques et sportives Educateur des activités physiques et sportives princi 1èr classe Opérateur des activités physiques et sportives FILIERE CULTURELLE (h)	B B C	4,00 3,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,48 0,00	4,00 3,00 0,48 0,00	3,00 2,83 0,00 0,00	1,00 0,00 0,48 0,00	4,00 2,83 0,48 0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	5,15	14,15	10,59	1,48	12,07

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C 1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

OT ETAT BOT ERGONNEE AG VIVOTA (Suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		COI	TRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Educateur des activités physiques et sportives	В	SP	IB 420 / IM 373	0,00	A 3-4	CDI
Opérateur des activités physiques et sportives	С	SP	IB 350 / IM 327	0,00	A 3-2	CDD
Opérateur des activités physiques et sportives	С	SP	IB 350 / IM 327	0,00	A 3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique	С	TECH	IB 353 / IM 329	0,00	А 3-а	CDD
Adjoint technique	С	TECH	IB 353 / IM 329	0,00	A 3-a	CDD
Educateur des activités physiques et sportives	В	SP	IB 388 / IM 355	0,00	A 3-a	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain). S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel ANIM : Animation.

PM: Police.

OTR: Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) : 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

 - 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 - 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 - 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 - 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 - 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil. 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 - 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
 - 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 - 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 - 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 - 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 - A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 42 Nombre de membres présents : 40 Nombre de suffrages exprimés : 42 VOTES :

Pour: 40 Contre: 2 Abstentions: 0

Date de convocation : 24/03/2021

Présenté par Le Président (1), A La Chevrolière, le 30/03/2021 Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A La Chevrolière, le 30/03/2021 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALUSSON Michel	
BATARD Nicole	
BAUDRY Valérie	
BEAUGE Stéphan	
BERTIN Patrick	
BOBLIN Johann, Président	
BONNET Pierre	
BONNETON Julie	
BOURCEREAU Myriam	
CHABIRAND Martine	
CHIRON Christian	
CLOUET Sophie	
CORGNIET Marie-Thérèse	
COUDRIAU Bernard	
DAVID Marie-Anne	
DE BOURMONT Marie-Agnès	
DECHARTRE Christine	
DI DOMENICO Catherine	
DOUILLARD Christophe	-
ETHORE Sylvie	
FETIVEAU Yannick	
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

GOURAUD Marie-France	
GRATON Bernadette	
GUILLET Emmanuel	
GUILLET Manuela	
HEGRON Serge	
LAUNAY Frédéric	
LE DAIN Florence	
LEGLAND Christophe	
LEGRAND Mathieu	
LOIRET Stéphanie	
MARNIER Jean-Yves	
MARTEIL Anthony	
MENARD Virginie	
MICHAUD Sébastien	
MIRALLIE Jean-Jacques	
OLIVIER Dominique	
PAVIZA Karine	
PERROCHAUD Michelle	
SORET Fréderic	
VOGELSPERGER Patrick	
YVON Vincent	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A La Chevrolière, le

⁽¹⁾ Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

⁽²⁾ L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.